

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2008										
17-déc.-08	2008-01/2A Décision	PORTO VECCHIO lieu-dit Mattonara	SA JEAN FORCONI représentée par Mme Sylvie ROSSI Lieu-dit Mattonara 20137 PORTO VECCHIO	Extension de 1.150 m ²	hypermarché LECLERC	3810 m ²	4960 m ²	4-févr.-09	autorisation	
ANNEE 2009										
7-mai-09	2009-01/2A Décision	PORTO-VECCHIO lieu-dit Arutoli	SAS PRATO CORBARA représentée par M. Antoine LUIGGI ZI CORBARA 20220 ÎLE ROUSSE	création d'un ensemble commercial de 2657,21 m ²	DÉNICHEUR 1.996,82 m² DDSTOCK 660,39 m²	0 m ²	2657,21m ²	23-juin-09	refus	
15-mai-09	2009-02/2A Décision	PROPRIANO RN 196	SAS PRATO CORBARA représentée par M. Antoine LUIGGI ZI CORBARA 20220 ÎLE ROUSSE	création d'un commerce de détail	DÉNICHEUR 1.390 m²	0 m ²	1390 m ²	23-juin-09	autorisation	
6-nov.-09	2009-03/2A	SARROLA-CARCOPINO lieu-dit Pernicaggio	SA CONFORAMA France représentée par M. Thierry Louis GUIBERT 80 bd du Mandinet Lognes 77432 MARNE LA VALLEE cedex 02	Extension d'un ensemble commercial, sis au lieudit Pernicaggio, par la création d'un commerce de détail de 2.965 m ²	CONFORAMA 2.965 m²	3.483 m ²	6.448 m ²	16-déc.-09	autorisation	transfert de l'activité de l'actuel Conforama de 2.100 m ² mais le bâtiment commercial, situé à Ponte Bonello sur la même commune, conserve son autorisation d'exploitation
6-nov.-09	2009-04/2A	SARROLA-CARCOPINO lieu-dit Pernicaggio	SA DECATHLON France représentée par M. Christophe AUGUSTE Direction régionale Provence Méditerranée La petite Bastide RN 8 13320 BOUC BEL AIR	Extension d'un ensemble commercial, sis au lieudit Pernicaggio, par la création d'un commerce de détail de 3.995 m ²	DECATHLON 3.995 m²	6.448 m ²	10.443 m ²	16-déc.-09	autorisation	recours exercé le 27 janvier 2010 devant la CNAC par la société GPA SPORT autorisation confirmée par la CNAC le 12 mai 2010

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2010										
16-mars-10	2010-01/2A Décision	AJACCIO lieu-dit Bodiccione	Sarl MSGCINEMA représentée par M. Michel SIMONGIOVANNI Chemin de la Mairie 20129 BASTELICACCIA	Création d'un établissement cinématographique, sis au lieu-dit Bodiccione, comprenant 6 salles et d'une capacité totale de 1.182 places de spectateurs	CINEMA L'ELLIPSE	0 place de spectateurs	1.182 places de spectateurs	23-avr.-10	autorisation	
18-mars-10	2010-02/2A Décision	PORTO-VECCHIO avenue de Bastia	SCI KEY EST représentée par M. Jean-Mathieu CUYALA Tombulu Biancu 20620 BIGUGLIA ----- SCI LE ROND POINT représentée par M. Lucien CASTELLI RN 193 20600 FURIANI	Création d'un ensemble commercial composé de deux magasins de commerce de détail de biens d'équipement de la personne d'une surface totale de vente de 1.830 m ²	- sans enseigne : 912 m ² - sans enseigne : 918 m ²	0 m ²	1.830 m ²	23-avr.-10	autorisation	
10-juin-10	2010-03/2A Décision	BASTELICACCIA lieudit "Alivella"	Sarl SUD MATERIAUX représentée par M. Jean Antoine DEMEDARDI Lieudit Alivella Pisciatello 20129 BASTELICACCIA	Extension de 700m ² de la surface de vente d'un ensemble commercial par l'extension de 800 m ² d'un magasin à l'enseigne GIF1 et la réduction de 100 m ² d'un magasin à l'enseigne BRICO D	GIFI + 800 m² BRICOD -100 m²	GIFI : 600 m ² BRICO D : 600 m ² total ensemble commercial : 1.200 m ²	GIFI : 1400 m ² BRICO D : 500 m ² total ensemble commercial : 1.900 m ²	27-juil.-10	autorisation	
23-sept.-10	2010-04/2A Décision	AJACCIO Mezzavia	SCI PARC D'ACTIVITES D'AJACCIO-MEZZAVIA représentée par M. Charles CAPIA Centre commercial La Rocade Ajaccio 20167 MEZZAVIA ----- SAS CADEAL représentée par M. Charles CAPIA Centre commercial La Rocade 20600 FURIANI	Création d'un magasin de commerce de détail de meubles et d'articles de décoration d'intérieur d'une surface totale de 5 990 m ²	ALINEA 5990 m²	0 m ²	5990 m ²	10-nov.-10	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2011										
21-mars-11	2011-01/2A Décision	PORTO VECCHIO rue Giudice de Cinarca lieu-dit Boccajo	SCI TER PORTO VECCHIO représentée par M. Philippe GINESTET ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE SUR LOT	Création d'un ensemble commercial par adjonction au magasin GIFI existant de 2 commerces de détail d'équipement de la personne	- sans enseigne : 148 m ² - sans enseigne : 148 m ²	1200 m ²	1496 m ²	6-mai-11	autorisation	
12-avr.-11	2011-02/2A Décision	PORTO VECCHIO lieudit Zapavone RN 198 20137 Porto-Vecchio	SCI BRAGATO Mme Jeannine CIABRINI ép ANDRIETTI, gérante	Création d'un ensemble commercial	15 boutiques	-	4376,43 m ²	26-mai-11	autorisation	
25-août-11	2011-03/2A Décision	PORTO VECCHIO lieudit Prunello 20137 Porto-Vecchio	SAS PRUNELLO MEUBLES représentée par M. Bernard COSTA, président	Extension de la surface de vente d'un commerce de détail spécialisé en meubles par transformant d'une zone de stockage d'une surface de 421,77 m ²	1 commerce multi-enseignes d'une surface de vente totale de 1 387,20 m ²	965,43 m ²	1 387,20 m ²	10-oct.-11	autorisation	
14-déc.-11	2011-04/2A Décision	LECCI lieudit Mulinacciu 20137 Porto-Vecchio	EURL CORSICA GAME représentée par M. Rémi TOSCANO, gérant	Création d'un établissement cinématographique composé de 3 salles et d'une capacité de 530 places de spectateurs	Le Ciné	0	530	30-janv.-12	autorisation	recours exercé le 13 mars 2012 devant la CNAC appelée à statuer en matière cinématographique, par Mme Jeanne SEYVET Médiatrice du cinéma recours exercé le 9 mars 2012 par M. Jean-Daniel PINNA et enregistré le 15 mars 2012 autorisation infirmée par la CNAC appelée à statuer en matière cinématographique le 14 juin 2012
26-déc.-11	2011-05/2A Décision	PORTO VECCHIO lieudit Arutoi Porto-Vecchio 20137	SAS PRATO CORBARA ZI CORBARA ILE-ROUSSE représentée par M. Antoine LUIGGI, président	Création d'un ensemble commercial composé de deux magasins d'une surface de vente totale de 2 616,41 m ²	DÉNICHEUR 1.959,56 m ² DDSTOCK 656,85 m ²	0	2 616,41 m ²	6-févr.-12	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2012										
23-févr.-12	2012-01/2A Décision	SARROLA-CARCOPINO route de Caldaniccia lieu-dit Pernicaggio 20167 Sarrola-Carcopino	SARL PRIMO représentée par M. Patrick ROCCA gérant ZI Farone - Afa 20167 MEZZAVIA	Extension d'un ensemble commercial par la création d'une galerie marchande de 17 360 m ² dont 6 440 m ² pour un hypermarché et d'un retail-park de 24 167 m ² . La surface de vente demandée est de 41 527 m ² .	Galerie marchande : 4 commerces de plus de 300 m ² 1 concernant un hypermarché 3 qui concernent des équipements de la personne Retail-park : Tous les commerces seront exploités sur plus de 300 m ² , hormis un commerce d'équipement de la maison.	10 443 m ²	51 970 m ²	5-avr.-12	autorisation	Ce projet a fait l'objet de 4 recours devant la CNAC exercés par le préfet de Corse-du-Sud, la CAPA, la CMA et l'UPA autorisation infirmée par la CNAC du 24 juillet 2012
13-mars-12	2012-02/2A Décision	SARROLA-CARCOPINO lieu-dit Baléone 20167 Sarrola-Carcopino	SARL 3C CORSICA COMMERCIAL CENTER représentée par M. François PADRONA gérant Bld Abbé Recco - Cz E. LECLERC Rocade 20090 AJACCIO	Création d'un ensemble commercial composé d'un hypermarché généraliste à dominante alimentaire à l'enseigne "E. LECLERC" et de surfaces de vente spécialisées. La surface de vente demandée est de 23 678 m ² .	1 hypermarché à l'enseigne "E. LECLERC" de 10 074 m ² , une galerie marchande de 9 305 m ² , 2 surfaces de vente spécialisées en équipement de la maison de 1 660 et 2 340 m ² 1 centre auto de 299 m ²	0	23 678 m ²	5-avr.-12	autorisation	Ce projet a fait l'objet de 5 recours devant la CNAC exercés par le préfet de Corse-du-Sud, la CAPA, la CMA, l'UPA et la société CORSAIRE (représentée par M. Jean-Claude TORRE) ainsi que la société Société Ajaccienne des Grands Magasins (représentée par M. Jean-Toussaint TORRE) autorisation infirmée par la CNAC du 24 juillet 2012

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
28-juin-12	2012-03/2A Décision	AJACCIO Mezzavia 20167 Ajaccio	SCI PARC D'ACTIVITES D'AJACCIO-MEZZAVIA représentée par M. Charles CAPIA, gérant ----- SAS CADEX SAS CADIMMO représentées par M. Charles CAPIA, président ----- Centre commercial Port TOGA CS 600001 20291 BASTIA CEDEX	Extension du centre commercial "LA ROCADE-MEZZAVIA" par la création d'un magasin spécialisé dans le commerce de détail de bricolage et d'aménagement de la maison. La surface de vente demandée est de 9 000 m ² .	LEROY-MERLIN 9 000 m ²	12 899 m ²	21 899 m ²	3-août-12	autorisation	projet qui a fait l'objet d'un recours devant la CNAC. Recours qui aurait dû être étudié le 12 décembre 2012 par la CNAC. Le requérant a retiré son recours la veille.
3-août-12	2012-04/2A Décision	SARROLA-CARCOPINO route de Caldaniccia lieu-dit Pernicaggio 20167 Sarrola-Carcopino	SARL PRIMO représentée par M. Patrick ROCCA gérant ZI Farone - Afa 20167 MEZZAVIA	Extension d'un ensemble commercial par la création d'une galerie marchande de 18 050 m ² dont 6 440 m ² pour un hypermarché et d'un retail park de 26 353 m ² . La surface de vente demandée est de 44 403 m ² .	Galerie marchande : 4 commerces de plus de 300m ² (1 hypermarché et 3 commerces qui concernent l'équipement de la personne); Retail-Park : hormis 1 commerce d'équipement de la maison, tous les commerces seront exploités sur plus de 300m ² . Aucune enseigne n'a été donnée.	10 443 m ²	54 846 m ²	14-sept.-12	autorisation	Ce projet a fait l'objet de 3 recours devant la CNAC. Recours exercés par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corse-du-Sud et l'Union Professionnelle et Artisanale de la Corse-du-Sud

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2013										
6-mars-13	2013-01/2A Décision	"PORTO-VECCHIO lieu-dit "PORETTA" 20137 PORTO-VECCHIO	SARL CAER - SARL LES QUATRE PORTES représentées par M. Dominique ROSSI gérant Les Quatre Chemins - CC Grand Sud 20137 Porto-Vecchio	Extension de l'ensemble commercial "LES 4 PORTES" par la création de cinq commerces d'une superficie de 1 400 m ² ;	1 cellule commerciale supérieure à 300 m ² ; 4 cellules commerciales dont la superficie est inférieure à 300 m ² . Aucune enseigne n'a été donnée.	2 420 m ²	3 820 m ²	23-avr.-13	autorisation	
4-avr.-13	2013-02/2A Décision	"PORTO-VECCHIO lieu-dit "FOCE DI TERMINI" 20137 PORTO-VECCHIO	SARLFONCIERE CIABRINI représentée par M ^{me} Jeanine CIABRINI gérante Lieu-dit Bragato Rue pierre ANDREANI BP 147 20137 Porto-Vecchio	création d'un ensemble commercial composé d'une grande surface alimentaire ainsi que de trois commerces spécialisés d'une surface de vente de 1 549 m ² ;	1 cellule commerciale supérieure à 300 m ² ; 3 cellules commerciales dont la superficie est inférieure à 300 m ² . Aucune enseigne n'a été donnée.	0 m ²	1 549 m ²	16-mai-13	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
14-oct.-13	2013-03/2A Décision	"PORTO-VECCHIO lieu-dit "PORETTA" 20137 PORTO-VECCHIO	SARL SPORT SUD - SARL LES QUATRE PORTES représentées par M. Dominique ROSSI gérant Les Quatre Chemins - CC Grand Sud 20137 Porto-Vecchio	Extension de la surface de vente de l'ensemble commercial "LES 4 PORTES" par la création, suite à transfert, d'un commerce spécialisé à l'enseigne "Intersport" d'une superficie de 1760 m ² ;	1 cellule commerciale supérieure à 1 760 m ² ; enseigne : Intersport.	3820 m ²	5580 m ²	28-nov.-13	autorisation	
26-nov.-13	2013-04/2A Décision	20137 LECCI	Société CORSICA GAME représentée par M. Rémi TOSCANO Milinacciu 20137 LECCI	création d'un établissement cinématographique comprenant 4 salles et d'une capacité totale de 622 sièges	Cinéma GALAXY 622 places	0	622	6-janv.-14	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2014										
17-janv.-14	2014-01/2A Décision	Porto Vecchio , lieu dit « Mazzeta »	SCI STABIACTIV représentée par M. Jean Pascal FIX	Création d'un ensemble commercial de 20 lots surface totale de vente demandée : 1947 m ²	Pas d'enseigne	0	1947 m ²	5-mars-14	autorisation	
20-janv.-14	2014-02/2A Décision	Porto Vecchio, lieu dit « Tenda »	Société PRATO CORBARA représentée par M. Antoine LUIGGI	Création d'un bâtiment commercial surface de vente demandée 1781,29 m ²	La FOIR' FOUILLE	0	1781,29 m ²	5-mars-14	autorisation	
18-févr.-14	2014-03/2A Décision	PORTO VECCHIO	SCI TER PORTO VECCHIO Représentée par M. Dominique DEMEDARDI	extension d'un ensemble commercial par adjonction au magasin GIF1 existant de 2 commerces de détail d'équipement à la personne surface de vente demandée 560 m ²	ORCHESTRA surface de vente demandée 450 m² PROMOD surface de vente demandée 110 m²	1200 m ²	1760 m ²	16-avr.-14	autorisation	
7-mai-14	2014-04/2A Décision	PORTO VECCHIO	SAS LDP IMMOBILIER Représentée par M.Didier PIETRI	Création d'un pôle d'activités surface de vente demandée 4680 m ²	pas d'enseigne un pôle commerce, regroupant 5 moyennes surfaces alimentaires et non alimentaires, 9 commerces de proximité alimentaires, 8 commerces de services dont 6 relevant d'une autorisation de la CDAC et 10 commerces spécialisés en équipement de la personne surface de vente projetée : 4230 m ² un pôle habitat composé de spécialistes (plombiers, électriciens, vitrier...) surface de vente projetée : 280 m ² un pôle santé composé de spécialistes en médecine (médecins, kines, diététiciens...) et d'une parapharmacie d'une surface de vente projetée : 170 m ²	0	4680 m ²	19-juin-14	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
21-mai-14	2014-05/2A Décision	AJACCIO	SAS ADAGIO STORE Représentée par M,Fabrice CARTA	Création d'une surface commerciale Surface de vente demandée : 966 m ²	FNAC	0	966 m ²	10-juil.-14	autorisation	
10-juin-14	2014-06/2A Décision	SARROLA CARCOPINO	SARL 3C CORSICA COMMERCIAL CENTER représentée par M. François PADRONA gérant	création d'un ensemble commercial composé d'un hypermarché généraliste à dominante alimentaire et de divers commerces Surface de vente totale demandée : 13614 m ²	1 hypermarché à l'enseigne "E. LELCERC" de 8 835 m ² , Divers commerces sans enseigne de 4 030 m ² , dont une partie en déportée 4 commerces de 749 m ²	249	13863m ²	31-juil.-14	autorisation	
31-juil.-14	2014-07/2A Décision	Commune de ZONZA à Sainte Lucie de Porto Vecchio	SCI BBC Représentée par M Philippe ANTOGNETTI	création d'un supermarché généraliste à dominante alimentaire Surface de vente totale demandée : 2247 m ²	EUROSPAR surface de vente demandée : 2247 m ²	0	2247 m ²	16-sept.-14	autorisation	
2-oct.-14	2014-08/2A Décision	Commune de Porto Vecchio	SA CASTELLI et SAS CEMAG représenté par M Jean-Francois CASTELLI	création d'un magasin de commerce de détail Surface de vente totale demandée : 4145 m ²	WELDOM surface de vente demandée : 4145 m ²	0	4145 m ²	18-nov.-14	autorisation	
29-oct.-14	2014-09/2A Décision	Commune d'AJACCIO	SCI Parc d'activités d'ajaccio Mezzavia, SAS CADEX et SAS CORIN représentées par M Charles CAPIA	extension du centre commercial la ROCADE MEZZAVIA, par la création de moyennes surfaces spécialisées Surface de vente totale demandée : 3000 m ²	sans enseigne surface de vente demandée : 3000 m ²	21699	24699 m2	10-déc.-14	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
31-oct.-14	2014-10/2A Décision	Commune de Porto Vecchio	SAS CANOPEE représentée par M Bernard COSTA	Création d'un ensemble commercial composé de 4 bâtiments : dont 2 bâtiments devant accueillir 2 moyennes surfaces commerciales et 1 bâtiment devant accueillir 7 petites surfaces commerciales Surface de vente totale demandée : 1413 m ²	MOBALPA et PROBUREAU (les 2 surfaces de ventes moyennes) surface de vente demandée : 774 m ² et sans enseignes (les 7 autres petites surfaces commerciales) surface de vente demandée : 639 m ²	0	1413 m2	11-déc.-14	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2015										
21-juil.-15	2015-01 décision	Commune d'AJACCIO	Société ajacienne des grands magasins (SAGM) agissant en qualité de propriétaire du centre commercial Carrefour représentée par M Jean Toussaint TORRE et par la SAS Corsaire, agissant en qualité d'exploitant représentée par Jean Claude TORRE	Extension de la surface de vente de l'hypermarché Carrefour, par la transformation de surfaces de stockage (730 m2)	hypermarché CARREFOUR surface de vente demandée : 730 m²	5990 m2	6720 m2	10-sept.-15	autorisation	Ce projet a fait l'objet d'un recours exercé le 15/10/2015 devant la CNAC par Maître Bouyssou représentant la Société Corsica Commercial Center (3C). Le recours n°2833 T est rejeté par la CNAC le 21 janvier 2016.
25-sept.-15	2015-02/2A Avis	"SARROLA -CARCOPINO lieu-dit "BALEONE" 20167 SARROLA- CARCOPINO	CORSICA COMMERCIAL CENTER - 3C représentée par M. François PADRONA gérant Boulevard Abbé Recco - E. LECLERC Rocade 20090 AJACCIO	E	Extension de la surface de vente de la galerie marchande déportée (initialement 749m²) du futur ensemble commercial E. LECLERC (transformation du centre -auto en jardinerie- animalerie) surface de vente demandée : 2077 m²	13863 m²	15940 m²	12-nov.-15		Dossier retiré le 12 novembre 2015 par le pétitionnaire pour modification du PC

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
25-sept.-15	2015-03/2A Avis	"SARROLA -CARCOPINO lieu-dit "BALEONE" 20167 SARROLA- CARCOPINO	CORSICA COMMERCIAL CENTER - 3C représentée par M. François PADRONA gérant Boulevard Abbé Recco - E. LECLERC Rocade 20090 AJACCIO	E	Extension de la surface de vente de la galerie marchande du futur ensemble commercial E. LECLERC - surface de vente demandée : 5000 m²	15940 m²	20940 m²	12-nov.-15	Dossier retiré le 12 novembre 2015 par le pétitionnaire pour modification du PC	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
18-nov.-15	2015-04/2A Avis	"SARROLA -CARCOPINO lieu-dit "BALEONE" 20167 SARROLA- CARCOPINO	CORSICA COMMERCIAL CENTER - 3C représentée par M. François PADRONA gérant Boulevard Abbé Recco - E. LECLERC Rocade 20090 AJACCIO	E	Extension de la surface de vente de la galerie marchande déportée (initialement 749m ²) du futur ensemble commercial E. LECLERC (transformation du centre -auto en jardinerie- animalerie) surface de vente demandée : 2077 m ²	13863 m ²	15940 m ²	6-janv.-16	Favorable	05/04/12 : auto. CDAC création ens. commercial. S ddée = 23678m ² . 24/0712 : auto infirmée par la CNAC. Ouverture Picard 249 m ² . 31/07/14 auto CDAC S. totale après projet = 13863m ² . 17/12/14 décision CNAC autorisant la création d'un ens. commercial de 13614 m ² dt hypermarché LECLERC (S. de vente ddée : 8835 m ²) Divers commerces sans enseigne (S. de vente ddée : 4030 m ² , dt une partie en déporté 4 commerces S. de vente ddée : 749 m ²) soit un total de 13863 m ² Recours n° 2934T 01 et n° 2934T 02 exercés le 19/02/2016, recours n° 2934T 03 exercé le 22/02/2016. Le 12/05/2016 la CNAC rejette les recours susvisés.

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
18-nov.-15	2015-05/2A Avis	"SARROLA -CARCOPINO lieu-dit "BALEONE" 20167 SARROLA- CARCOPINO	CORSICA COMMERCIAL CENTER - 3C représentée par M. François PADRONA gérant Boulevard Abbé Recco - E. LECLERC Rocade 20090 AJACCIO	E	Extension de la surface de vente de la galerie marchande du futur ensemble commercial E. LECLERC - surface de vente demandée : 5000 m²	15940 m²	20940 m²	6-janv.-16	Favorable	Les deux dossiers d'extension de cet ensemble commercial ont été déposés concomitamment : l'extension de la surface de vente de la galerie marchande (5000 m² supplémentaires) et l'extension de la galerie marchande déportée (2077 m² supplémentaires). La surface de vente totale est donc de 20940 m². Recours n° 2935T 01, n° 2935T 02 et n° 2035T 03 exercés le 19/02/2016. Le 12/05/2016 la CNAC rejette les recours susvisés.

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2016										
5-août-16	2016-01/2A Avis	"AJACCIO Mezzavia 20167 AJACCIO	CORIN ASSET MANAGEMENT gérante de l'indivision CORIN - MERCIALYS - CAMA représentée par M. Charles CAPPIA gérant CC la Rocade 20600 FURIANI	Extension	Construction d'une extension de la galerie marchande de 2800m ² et d'une extension de la surface de vente à l'intérieur de la galerie marchande existante de 1200m ² et demande de régularisation de 999m ²	24899 m ²	28899 m ²	21-sept.-16	Défavorable	
29-sept.-16	2016-02/2A Avis	"AJACCIO Cours Prince Impérial 20090 AJACCIO	SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS SAGM représentée par M. Jean-Toussaint TORRE président du Conseil d'Administration Chemin du Finosello 20090 AJACCIO	Création	Création d'une surface de vente à l'enseigne Carrefour Market d'une surface de vente de 1530 m ²			8-nov.-16	Dossier retiré le 7 novembre 2016 par le pétitionnaire	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
4-nov.-16	2016-03/2A Avis	"AFA lieu-dit "Michel-Ange" - ZI Baléone 20167 AFA	CIP représentée par M. Julien CANALI gérant 39 Cours Napoléon 20000 AJACCIO	E	Extension de la surface de vente d'un ensemble commercial spécialisé dans l'équipement de la maison par l'agrandissement des quatre commerces existants et la création d'une nouvelle cellule - surface de vente demandée : 1018 m ² Château d'Ax H&H Arthur Bonnet L'Univers du Sommeil Habitat	897 m ²	1915 m ²	15-déc.-16	Favorable	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2017										
26-oct.-17	2017-01/2A Avis	"SARROLA -CARCOPINO lieu-dit "Pernicaggio" 20167 SARROLA- CARCOPINO	SARL PRIMO représentée par M. Patrick ROCCA gérant	Extension	Construction d'une extension du magasin Décathlon dont la surface de vente serait porté à 5952 m ² après l'extension de 1957 m ²	55616 m ²	57573 m ²	14-déc.-17	Dossier retiré le 13 novembre 2017 par le pétitionnaire	
26-oct.-17	2017-02/2A Avis	"SARROLA -CARCOPINO lieu-dit "Pernicaggio" 20167 SARROLA- CARCOPINO	SAS ADIS DRIVE représentée par M. Patrick ROCCA président	Création	Création de 457,5m ² de surfaced e vente répartie entre 4 bornes d'identification (91,5m ²) et un auvent dédié au retrait des marchandises de 12 pistes (366m ²)	55 616 m ²	56 073 m ²	14-déc.-17	Favorable	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2018										
29-janv.-18	2018-01/2A Décision	SARTENE Rond-point Bassaccia 20100 SARTENE	SNC PRODIS 2 représentée par la SAS CODIM 2 et M. Stéphane GALLIS Directeur régional supermarché Drive du groupe CODIM 2 gérant associé en nom de la SNC PRODIS 2	Extension	Extension de 277 m ² du supermarché Casino dont la surface de vente serait portée à 1 276 m ²	999 m ²	1 276 m ²	12-mars-18	autorisation	

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
16-oct.-18	2018-02/2A Avis	"PIANOTTOLI-CALDARELLO lieu-dit "Barboni" 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO	SCI VIAGENTI L'AVVENE DI PIANOTTOLI représentée par IM. Roch SIMONI son président	Création	Supermarché : surface de vente = 2491 m ² 7 cellules commerciales : surfaces de vente = 908 m ² Drive-In : emprise au sol = 89 m ² et 2 pistes de ravitaillement		3399 m ² + 89 m ² et 2 pistes	14-nov.-18	Refus	<p>Ce dossier avait fait l'objet d'une première demande réceptionnée par le secrétariat de la CDAC le 5 janvier 2018. Une lettre d'observation avait été expédiée à la mairie le 19 janvier 2018 pour transmission au pétitionnaire. Les pièces complémentaires sont parvenues tardivement. Le 7 août 2018, le maire refuse la demande de permis de construire d'une surface de plancher de 7594 m² à titre conservatoire. Le 20 décembre 2018, la SCI VIAGENTI L'AVVENE DI PIANOTTOLI a exercé un recours à l'encontre de l'avis de la CDAC du 14 novembre 2018.</p> <p>Dans sa séance du 21 mars 2019, la CNAC rejette le recours et émet un avis défavorable au projet</p>

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
ANNEE 2019										
21-janv.-19	2019-01/2A Décision	PORTO-VECCHIO Lieu-dit "Foce di Temini" 20137 PORTO-VECCHIO	SAS DAT représentée par M. Philippe ANTOGNETTI son Président	Extension	Extension de 410 m ² du supermarché Super U dont la surface de vente serait portée à 1 383 m ²	947 m ²	1 383 m ²	8-mars-19	autorisation	
13-nov.-19	2019-02/2A Avis	PROPRIANO Lieu-dit "Vigna Majo" 20110 PROPRIANO	SCI COFRAPEX représentée par M. Noël DEVICHI son Gérant	Extension par régularisation	Extension par régularisation de 577 m ² de la surface de vente de l'ensemble commercial du supermarché à l'enseigne Casino par la création de 6 cellules commerciales et portant la surface de vente à 2 577 m ²	2 000 m ²	2 577 m ²	8-janv.-20	Favorable	La galerie marchande a été créée suite aux dispositions de la période transitoire de la LME. Dans un arrêt de 2014, le Conseil d'Etat a jugé que ces créations devaient faire l'objet d'une demande de régularisation .

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE OU RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE CORSE DU SUD

Enregistrement		Commune d'implantation	Demandeur (Société et nom du représentant)	Nature de la demande (création, extension,...) Surfaces de vente demandées	ENSEIGNE(S) et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne - OU - nombre de places de spectateurs demandées	Surfaces de vente actuelles ou autorisées - OU - nombre de places actuelles de spectateurs	Surfaces de vente totales après projet - OU - Nombre total de places de spectateurs après projet	Date de la CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Observations
Date	Numéro et type de demande D=décision A=avis									
13-nov.-19	2019-03/2A Avis	PROPRIANO Lieu-dit "Vigna Majo" 20110 PROPRIANO	SNC PRODIS 2 représentée par La SA CODIM assurant la gérance elle-même représentée par M. Stéphane GALLIS	Extension	Extension de 427 m ² de la surface de vente du supermarché à l'enseigne Casino au sein d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 577 m ² , composé d'un supermarché de 2 000 m ² et de sept cellules commerciales d'une surface de vente de 577 m ² pour porter la surface de vente totale à 3 004 m ²	2 577 m ²	3 004 m ²	8-janv.-20	Favorable	
13-sept.-21	2021-01/2A Avis	PIANOTTOLI- CALDARELLO Lieu-dit "Viagenti" 20131 PIANOTTOLI- CALDARELLO	SCI VIAGENTI L'AVVENE DI PIANOTTOLI représentée par M. Roch SIMONI Son gérant	Création	Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 430 m ² composé d'un supermarché d'une surface de vente de 2 373 m ² et d'une boulangerie de 57 m ² , accompagné d'un projet de création de Drive-Picking de 2 pistes de ravitaillement dont la surface du auvent sera de 42 m ² et celle du stockage des commandes préparées de 28 m ² .		2 430 m ² + 70 m ² pour le Drive	25-oct.-21	Favorable	